REGION BRUXELLOISE

ANNEXE 3: FICHE D'INFORMATIONS PRECONTRACTUELLE

	۸	
_/	A	\
/	u	١

Merci de noter que toutes les informations dans l'encadré sont <u>INDISPENSABLES</u> à l'enregistrement

1.	DESCRIPTION DU BIEN				
•	Adresse : Rue Louis Schmidt 2D bte 3 à 1040 Bruxelles Référence : D20.00.C				
•	Type de logement : studio / appa	Type de logement : studio / appartement / maison Etage du bien : rez-de-chaussée			
•	Année de construction : avant 2000 / après 2000				
•	Nombre de pièces Chambre	: 0	Salle de bain / douches : 1		
•	Surface habitable (les locaux habitables étant les pièces et espaces du logement destinés aux besoins essentiels de la vie quotidienne, à savoir le sommeil, la préparation et la prise des repas et le séjour) 52 m² selon PEB				
•	Nombre de garages : 0				
•	Niveau PEB : E+ Numé	o de ce	rtificat PEB: 20250109-0000701011-01-1		
•	Est-ce que le bien dispose des	quipem	ents suivants ? ¹		
	☐ Meublé	\checkmark	Double vitrage à toutes les fenêtres		
	☑ Four	$ \mathbf{V} $	Ascenseur		
	☑ Frigo	\checkmark	Espaces extérieurs		
	☑ Lave-Vaisselle		Espaces de rangement		
	☑ Hotte				
	☑ Chauffage central				
	☑ Régulation thermique	Ty	oe de chauffage : gaz		
•	Compteur eau individuel : oui / a	n N°	compteur Vivaqua :		
•	Compteur gaz : oui / non	N°	compteur :		
	Code EAN: 54144892071007987) -			
•	Compteur électrique	N°	compteur:		
	Code EAN: 54144892071007986	;			
	Individuel : oui / non Com	teur nor	mal / bihoraire		
2.	TYPE DE BAIL : résidence princ	ale / dro	oit commun		
•	Loyer de référence entre 787 €				
3.	B. LOYER MENSUEL DE BASE (sans charges) 900 €				

4. ANCIEN LOYER VERSE PAR LE LOCATAIRE SORTANT

¹ Cocher les éléments disponibles et remplir les champs pointillés

5.	5. DATE DE VERSEMENT DE L'ANCIEN LOYER VERSE PAR LE LOCATAIRE						
	<u>SORTANT</u> ://						
6.	CHARGES PRIVATIVES						
Les montants sont indiqués à titre informatif, sur base d'une estimation mensuelle ou fondés sur les locations précédentes et ne lient pas le bailleur.							
Si l'habitation est équipée de compteurs individuels, cette estimation n'est pas possible dès lors qu'elle constitue une information privée du(des) locataire(s) précédent(s)							
•	Chauffage: provision / forfait ²	Montant		. €/mois			
•	Eau : provision / forfait ²						
•	Gaz : provision / forfait ²	Montant		. €/mois			
•	Autres (à préciser ci-dessous) ² :						
			Montant	€/mois			
			Montant	€/mois			
7.	CHARGES COMMUNES						
Les montants indiqués le sont à tire informatif et basés sur les années précédentes des décomptes de l'immeuble. Ils ne peuvent en aucun cas lier le bailleur en cas de modifications dans le temps.							
•	Communs : provision / forfait ²	Monta	nt 100 €/mois				
8.	MODE DE GESTION DE L'IMMEUBLE						
•	Présence d'un syndic : oui / non ²						
	Over114 for the binary and the Aprillia are a 1-12 and 1112 are a 1-12 and 112 are a 1-12 and 112 are a 1-12 and 112 are a 1-12 are						

• Quotités du bien dans l'immeuble (millièmes / dix-millièmes.....)² 109/10 000

² Biffer les mentions inutiles et/ou remplir les champs pointillés